



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION

*Direction Générale*

N° DG.-08.-24

6906


Port-au-Prince le 06 AOUT 2024

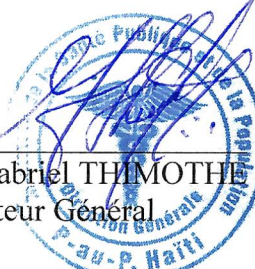
AVIS

La Direction Générale du Ministère de la Santé Publique et de la Population salue la collaboration existant entre ledit Ministère et les Institutions Académiques des Sciences de la Santé dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de régionalisation. Une première étape a été franchie et il s'agit de consolider et de renforcer les partenariats existants.

Elle en profite pour informer le Public en général et les concernés en particulier que la cartographie pour la régionalisation est saturée, et désormais **aucune nouvelle reconnaissance** ne sera accordée à une Faculté de Médecine si celle-ci ne dispose pas de son propre hôpital.

La Direction Générale du Ministère de la Santé Publique et de la Population compte sur la compréhension de tout un chacun pour le plein respect de ce dispositif.

  
Dr. Gabriel THIMOTHE  
Directeur Général



md